

# Les Zigotos de Peyrat-le-Château

## Règlement intérieur de la ludothèque

### Préambule

Notre ludothèque associative, en partenariat avec La Courte Échelle<sup>1</sup>, propose des animations récurrentes à Peyrat-le-Château, et des interventions ludiques (pour l'instant ponctuelles) à Eymoutiers et à Bujaleuf.

Nos temps d'accueil sont ouverts à tous nos adhérents et ont vocation à présenter le jeu libre sous toutes ses formes : jeux de constructions, jeux de sociétés, jeux de faire semblant et même parfois du jeu vidéo ! Nous avons également un service de prêt de jeu à Peyrat-le-Château et à Eymoutiers.

Chaque adhérent peut apporter sa contribution au bon fonctionnement de l'association. Des missions variées permettent de s'investir : animation, entretien des jeux et permanence d'accueil. N'hésitez pas à nous faire signe si vous êtes intéressé.

### Article I : Public concerné

Sous réserve d'adhésion, la ludothèque est ouverte à tous. Nous ne sommes cependant actuellement pas équipés pour accompagner le jeu des enfants de moins de 3 ans.

Les enfants de **moins de 8 ans** doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte référent.

Les enfants âgés de **8 ans et plus** peuvent venir seuls à la ludothèque. Cependant nous ne gérons pas les sorties, ainsi les enfants, qu'ils soient accompagnés ou non, restent sous la responsabilité de leurs parents et/ou représentant légal.

Pour permettre cet accueil, il faudra que la famille soit à jour de son adhésion.

### Article II : Modalité d'entrée

Pour fréquenter la ludothèque, une adhésion familiale est nécessaire (hormis pour les soirées jeux du jeudi soir). Cette adhésion peut être trimestrielle ou annuelle, et inclure ou non le prêt de jeu :

Un chèque de caution de 50€	Trimestrielle	Annuelle (de janvier à décembre)
Sans Prêt de jeux (Ou avec prêt adhérent avec Famille Rurale, Le Monde allant Vers et La Courte Échelle)	8€	20€
Avec Prêt de jeux	12€	30€
Si vous avez les moyens de nous soutenir	20€	50€

<sup>1</sup> Café des familles et Espace de Vie Sociale, situé au 15 Place Jean Jaurès à Eymoutiers.

## Article III : Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouvertures indiqués ici sont susceptibles de changer sous réserve de bénévoles disponibles. Nous tenons à jour la page de la ludothèque (sauf urgence), pensez donc à la consulter avant de vous déplacer :

<https://www.famillesrurales.org/peyrat-le-chateau/45/ludotheque-et-ludospace>

### Peyrat-le-Château

- Le jeudi, de 20h à minuit, à la salle de réception<sup>2</sup>
- Le samedi, de 14h à 18h (hormis les 2 derniers samedi de décembre), au bureau de Familles Rurales<sup>3</sup>.
- Le troisième vendredi de chaque mois, de 16h à 23h, à la salle de réception<sup>4</sup>

Nous n'assurerons pas nos événements jeux récurrents en juillet et en août.

### Eymoutiers et Bujaleuf

- Nos interventions dans ces deux villes sont ponctuelles. Leurs dates et localisation sont consultables minimum un mois à l'avance sur notre site internet.

## Article IV : Le prêt de jeux

L'adhésion incluant le prêt de jeu permet, en plus de venir jouer sur place, l'emprunt de **2 jeux par famille, pour une durée de 15 jours maximum**. Cette durée peut être étendue sous réserve d'acceptation de la ludothèque. Vous pouvez nous joindre par mail, avant la date de retour, pour nous demander si une extension de prêt est envisageable : **XXX**.

En cas de retard non annoncé, une pénalité de 2€ par jeu sera appliquée pour chaque semaine de retard.

Si vous voulez emprunter, **un chèque de caution de 50€** vous sera demandé pour l'année. La ludothèque se réserve le droit d'encaisser cette caution en cas de non-restitution d'un ou plusieurs jeux, malgré relances, ou de dégâts importants. Votre chèque sera détruit à la fin de l'année civile si tout est en règle.

Notre catalogue de jeux est consultable sur notre page internet :

<https://www.famillesrurales.org/peyrat-le-chateau/45/ludotheque-et-ludospace>.

Les jeux empruntés peuvent nous être rendus lors de toutes nos interventions (qu'importe la ville). Il vous est également possible de les rendre à La Courte Échelle, sur leurs horaires d'ouverture.

Lors d'un emprunt, l'adhérent doit vérifier l'état du jeu (pièce manquante et /ou jeu abîmé) avant sa sortie et à nous signaler s'il constate un souci non répertorié dans l'inventaire du jeu. L'adhérent s'engage à le rendre dans le même état.

---

<sup>2</sup> Salle de réception, au-dessus de l'infirmerie, rue Saint-Martin à Peyrat-le-Château

<sup>3</sup> Bureau Familles Rurales, 19 Avenue de la Tour à Peyrat-le-Château

<sup>4</sup> Salle de réception, au-dessus de l'infirmerie, rue Saint-Martin à Peyrat-le-Château

Pensez à vérifier le contenu des jeux avant de les rapporter à la ludothèque. Les jeux et jouets empruntés doivent être rendus complets, en bon état de fonctionnement et propres. Toute altération ou détérioration doit nous être signalée.

**Nous vous demandons de ne pas réparer les pièces détériorées et de ne pas remplacer les pièces perdues par vous-même avant de nous en avoir fait part.**

Lors de sa restitution :

- Si le jeu est incomplet, l'adhérent aura une semaine supplémentaire pour chercher la pièce manquante. Si la pièce est définitivement perdue il vous faudra la remplacer par une pièce identique (contacter l'éditeur) ou un autre pièce garantissant la fonctionnalité du jeu (qui devra être préalablement approuvé par la ludothèque).
- Si le jeu est perdu ou rendu irréparable, l'adhérent se verra contraint de le racheter (si le jeu est encore édité). Ou devra, après concertation avec la ludothèque, fournir un jeu équivalent.

## **Article V : Venir jouer**

La ludothèque est un lieu où l'on vient jouer seul ou en famille. En cas de forte affluence, le temps d'accueil sera réduit à 2h afin de permettre la participation de plus de monde. Vous pouvez réserver votre créneau 24h en avance par mail : [leszigotos.afrpeyrat@orange.fr](mailto:leszigotos.afrpeyrat@orange.fr)

Les adultes référents sont responsables des comportements de leurs enfants.

Pour préserver la qualité des conditions d'accueil, les comportements dangereux pour la vie collective sont interdits, les principes élémentaires de savoir-vivre doivent être respectés (ne pas courir, ne pas crier...).

Les jeux et tout autre matériel mis à disposition des familles devront être rangés à l'issue de leur utilisation. L'adulte accompagnant doit être vigilant à ce que chaque jeu soit rangé correctement.

Si vous remarquez qu'une pièce de jeu est manquante, prévenez le personnel.

La ludothèque n'est pas responsable des pertes et vols d'objets personnels.

Toute dégradation causée au bâtiment, au mobilier et au matériel mis à disposition engagera la responsabilité de l'usager et/ou des représentants légaux si l'usager est mineur. La remise en état sera facturée intégralement au représentant légal. Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leurs enfants pour les activités qui se déroulent dans la ludothèque.

## **Article VI : Droit à l'image**

Dans le cadre de manifestations ou lors des permanences d'accueil, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo. Ces photos pourront être utilisées dans le cadre de publications de l'association sur des affiches, le site internet de la ludothèque, la page Facebook ou par la presse locale. Les adhérents n'autorisant pas l'association à diffuser des photos où ils figurent, eux-mêmes ou leurs enfants, doivent nous l'indiquer lors de leur adhésion.

Attention : en cas de manifestations, c'est à vous d'être vigilants afin de ne pas être présents devant l'objectif. N'hésitez pas à nous indiquer, lorsque que vous nous voyez prendre des photos, que vous ne souhaitez pas y figurer.

## **Article VII : Application du règlement**

Tout usager des services de la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement.

En cas de non-respect du règlement, le personnel de la ludothèque peut être amené à demander à l'usager de quitter l'établissement.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut aussi entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit d'accès et de prêt sur décision du personnel de la ludothèque (sans remboursement de la cotisation).

En référence à la réglementation générale sur la protection des données personnelles (RGPD), la ludothèque met en place des procédures et des mesures afin d'assurer la sécurité, la confidentialité et la protection de vos données. Nous nous engageons à ne pas faire usage de vos données à des fins commerciales et de ne jamais les céder à quiconque.

Ce règlement, en plus d'être affiché dans nos locaux, doit également être lu et approuvé lors de l'adhésion.